



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 13 novembre 2018 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire, <i>Président de séance</i>	Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire	Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire	Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire <i>(à c/de 19h03 jusqu'à 20h23)</i>	M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
M. Yves JUHEL, adjoint au maire	M. Fabrice PINET, conseiller municipal
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire	Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, adjoint au maire	M. Florent CHAMPION, conseiller municipal, <i>Secrétaire de séance</i>
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire	Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire	M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire	Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller municipal
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal	M. Claude CALVIN, conseiller municipal <i>(à/c de 19h03)</i>
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal	M. Philippe BRIAND, conseiller municipal
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal	M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal	M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

M. Christian TUDES à M. Jean-Claude GUIBAL
Mme Gabrielle BINEAU *(à/c de 19h03 jusqu'à 20h23)* à M. Yves JUHEL
Mme Béatrice BIECHEL à M. Daniel BORTUZZO
M. Franc COMBE à M. Fabrice PINET

Etaient absents

M. Henri SCANDOLA
M. Claude CALVIN *(jusqu'à 19h03)*
Mme Iris FERRARI
Mme Lydia SCHENARDI
M. Thierry GAZIELLO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 qui est approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés** – 27 voix pour, 3 abstentions (MM. Briand, Novelli et Chaussende)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : **Adhésion de la commune de Menton à la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement »**

Rapporteur : M. le Maire

Unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Calvin, Briand, Novelli et Chaussende)

.Autorise la Commune de Menton à adhérer à la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement »,

.Autorise l'acquisition de 24 actions au capital de la société au prix de 1.000 € (mille euros) auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement »,

.Précise que le capital social étant fixé à 240.000 € (deux cent quarante mille euros), divisé en 240 actions de 1.000 € chacune, cet actionnariat représente 10 % du capital,

.Précise que la somme de 24.000 € sera inscrite au budget principal de l'exercice 2018, dans le cadre du budget supplémentaire 2018 qui sera approuvé au cours de cette même séance,

.Précise que l'acquisition des actions permet à la Commune de Menton de disposer de représentants au sein du conseil d'administration de la SPLA et d'être représentée au sein de l'assemblée générale de la société,

.Désigne en qualité de délégués de la Commune de Menton au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement » :

** Monsieur Jean-Claude GUIBAL, maire*

** Madame Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

.Désigne en qualité de délégué présent aux assemblées générales de la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement » Madame Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

.Approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées par les statuts de la SPLA actuellement en vigueur entre les membres de la société, tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération et en autoriser la signature.

Affaire n°2 : **Aide à l'achat de vélos à assistance électrique**

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

.Prend acte des diverses mesures initiées pour la protection environnementale de notre Commune,

.Accorde une aide à l'achat de vélos à assistance électrique aux ménages mentonnais selon les conditions décrites dans la convention annexée à la présente délibération,

.Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles à intervenir avec les bénéficiaires,

.Autorise M. le Maire à procéder au versement des aides par décision municipale.

- Affaire n°3 :** **Convention avec la SASU JFG CONSULTING pour la valorisation du patrimoine communal dans le domaine des télécommunications**
Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
A l'unanimité
*.Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée de 36 mois, reconductible par période de douze mois, et tous les actes y afférents.
.Précise que la SASU JFG CONSULTING sera rémunérée sur la base des nouvelles recettes générées cumulées pour le compte de la Commune.
.Dit que les sommes en résultant seront prélevées sur le budget de la Commune pour les exercices 2019 et suivants.*
- Affaire n°4 :** **Mutualisation de serveurs informatiques entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**
Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
A l'unanimité
*.Accepte la mutualisation à titre gratuit de serveurs informatiques entre la Ville de Menton et la CARF.
.Autorise M. le Maire de Menton à signer la convention qui détermine les modalités de cette mutualisation de serveurs ainsi que tous les documents afférents.*
- Affaire n°5 :** **Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017, budget principal**
Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire
A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)
.Décide de maintenir en section de fonctionnement la totalité du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017, +3.792.554,38 € au compte « 002 – résultat de fonctionnement reporté ».
- Affaire n°6 :** **Approbation du budget supplémentaire, exercice 2018, budget principal**
Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire
A l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)
.Adopte le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2018 qui retient un total de crédit en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus de 15.164.712,86 €.
- Affaire n° 7 :** **Approbation du budget supplémentaire, exercice 2018, budget annexe des parcs de stationnement**
Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
A l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)
.Adopte le budget supplémentaire du budget annexe des parcs de stationnement pour l'exercice 2018 qui retient un total de crédit en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus de 4.343.417,04 €.
- Affaire n° 8 :** **Attribution d'une subvention complémentaire, Budget principal, exercice 2018**
Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
A l'unanimité
.Décide d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 de 2 000 € à l'association « Menton Sourire » et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2018 : chapitre 65, fonction NFA25, compte 6574.

Affaire n° 9 : **Exploitation du service de restauration collective de la Ville de Menton et du Centre Communal d'Action Sociale – délégation de service public par voie de concession – choix du délégataire**

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

.Approuve la délégation par voie de concession du service public de la restauration collective.

.Approuve le choix de la Société Française de Restauration des Services (SFRS) marque commerciale SODEXO Education, CP 135 – 6 rue de la Redoute 78280 GUYANCOURT CEDEX, en qualité de délégataire du service public de la restauration scolaire et municipale. La durée du contrat est de cinq ans à compter de la date prévue pour le démarrage de l'exploitation du service de restauration, à savoir le 1^{er} janvier 2019, son échéance est fixée au 31 décembre 2023.

.Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et toutes pièces annexes.

.Met à disposition de la société SODEXO l'ensemble des ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement du service tels que présentés dans les documents contractuels.

.Autorise le Comptable Public à faire recette du montant de la redevance versée au titre des repas tiers.

Affaire n° 10 : **Appel d'offres « Fournitures et pose de 9 pergolas bioclimatiques Quai Gordon Bennett » - attribution du marché**

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

.Autorise M. le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise Group Sud et tous les actes s'y afférents.

.Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

Affaire n° 11 : **Appel d'offres « Fournitures de signalisation routière verticale de police, directionnelle et d'intérêt local » - attribution de l'accord-cadre**

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité

.Attribue l'accord-cadre « Fourniture de signalisation routière verticale de police, directionnelle et d'intérêt local » à la société LACROIX SIGNALISATION,

.Autorise M. le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,

.Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

Affaire n° 12 : **Indemnité de conseil allouée à M. le Comptable Public pour l'année 2018**

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

.Décide de modifier au titre de l'année 2018, l'indemnité de conseil perçue à taux plein par M. Gérard COCHET, Comptable Public, sur la base des dispositions prévues aux articles 3 et 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,

.Dit que la dépense en résultant, à savoir 7 605,69 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2018, chapitre 011, fonction 020, compte 6225.

Affaire n° 13 : Vente en l'état d'une nacelle araignée de marque OCTOPUSSY

Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

A l'unanimité

.Autorise M. le Maire à vendre, en l'état, à la SARL T18 une nacelle araignée de marque OCTOPUSSY,

.Dit que la recette s'élevant à 7 776 € (sept mille sept cent soixante-seize euros) sera versée par virement bancaire à la Trésorerie Municipale.

Affaire n° 14 : Vente en l'état de deux véhicules Peugeot Boxer

Rapporteur : Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal

A l'unanimité

.Autorise M. le Maire à vendre, en l'état, aux établissements MEDICIS deux véhicules Peugeot Boxer,

.Dit que la recette s'élevant à 13 015,80 € (treize mille quinze euros et quatre-vingts centimes) sera versée par virement bancaire à la Trésorerie Municipale,

.Acte que la société AGORA STORE recevra sur cette vente une commission correspondant à 10% de son montant conformément aux conditions décrites dans la décision municipale n°2016/85 du 31 mars 2016.

Affaire n° 15 : Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets présenté par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2017

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

Prend acte

.du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets publié par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2017,

.Dit que ce rapport sera tenu à la disposition des administrés à la Direction Générale des Services, au secrétariat des assemblées.

Affaire n° 16 : Constitution d'une servitude aérienne de réseaux en survol de la parcelle E625 située sur la commune de Castellar – installation d'un coffret, d'un support et d'un ancrage pour conducteur aérien d'électricité au profit du Syndicat Départemental d'Electrification des Alpes-Maritimes

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

A l'unanimité

.Autorise M. le Maire à signer la convention de servitude sur la parcelle E625 pour la réalisation de réseaux aériens, l'implantation d'un support béton et d'un coffret au profit du Syndicat Départemental d'Electrification des Alpes-Maritimes.

Affaire n° 17 : Cession de la Villa Marie-Louis à la société CHANA, partenaire du groupe de la Compagnie Immobilière de Restauration

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

.Décide de céder la Villa Marie-Louis à la société CHANA pour la somme de 1 530 000 euros,

.Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaire à cette cession.

Affaire n° 18 : Cession de la propriété sise chemin des Guillons – complément à la délibération n°182/16 du 12 septembre 2016 – ajout de la parcelle AO361 (anciennement AO120p)

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

*.Autorise la cession de la portion de la parcelle AO361 (aujourd'hui AO120p),
.Autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette cession.*

**Affaire n° 19 : Cession des terrains du Haut-Careï au groupement ALTAREA COGEDIM/BNP
PARIBAS – modification des conditions de cession**

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

.Décide que la cession des terrains du Haut-Careï à la Société civile immobilière de construction vente « Menton Haut-Careï » interviendra selon les conditions suivantes :

- mise en place d'une clause de réexamen des conditions de cession en cas de prescription de fouilles archéologiques et stipulation d'une clause résolutoire de la vente en cas de modification substantielle du projet induite par les prescriptions des fouilles archéologiques,*
- stipulation d'une clause résolutoire de la vente en cas de non-agrément pour la réalisation et le financement de logements sociaux,*
- autorisation pour l'établissement de servitudes de passage grevant les parcelles communales AI 247 et partie de l'actuelle BS 63,*

.Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette transaction.

Affaire n° 20 : Réalisation du ravalement des façades du 2 rue du Jonquier – octroi d'une participation financière de la Ville au Cabinet LVS

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

A l'unanimité

.Autorise M. le Maire à verser une participation financière d'un montant de 4 408 € dans le cadre du ravalement des façades du 2/4 rue du Jonquier au Cabinet LVS.

Affaire n° 21 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 25 septembre 2018 et enregistrées sous les n°297/18 à 359/18.

Affaire n° 22 : Participation communale pour la réalisation ou la restauration de décors peints dans le périmètre de la place Fontana déterminé par les délibérations n°222/16 du 7 novembre 2016, n°34/17 du 17 février 2017 et n°188/17 du 28 septembre 2017

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

.Décide la mise en place de la prise en charge à hauteur de 100% du TTC de la création ou de la remise en état des décors peints,

.Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal exercices 2018 et suivants.

La séance est levée à 20 heures 45.

MENTON, le 26 novembre 2018

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL